



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Suppressions de postes budgétaires et mise à jour du tableau des effectifs

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

ABSENTS :

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Suppressions de postes budgétaires et mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la maîtrise des effectifs et la bonne gestion des ressources nécessite la mise à jour du tableau des effectifs la suppression de plusieurs postes budgétaires ne correspondant plus à des besoins identifiés au sein des services ;

Considérant, en conséquence qu'il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 24 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

-La suppression des postes au tableau des effectifs, ci-dessous listée :

Filière administrative			
Numéro de poste budgétaire	Type d'emploi	Catégorie	Cadres d'emplois : grades
PB-00405	Permanent	A+	Administrateurs territoriaux
PB-00354	Non permanent	A	Attachés territoriaux
PB-00402	Non permanent	B	Rédacteurs territoriaux
PB-00403	Non permanent	B	Rédacteurs territoriaux
PB-00008	Permanent	C	Adjoints administratifs territoriaux
PB-00409	Non permanent	C	Adjoints administratifs territoriaux
PB-00385	Non permanent	C	Agents de maîtrise territoriaux
PB-00386	Non permanent	C	Agents de maîtrise territoriaux
PB-00010	Permanent	C	Adjoints d'animation territoriaux
PB-00078	Permanent	C	Assistants éducatifs territoriaux

Conseil du 29 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20250929-CONS-AG-25-101-DE
Date de télétransmission : 04/11/2025
Date de réception préfecture : 04/11/2025

OBJET : Suppressions de postes budgétaires et mise à jour du tableau des effectifs

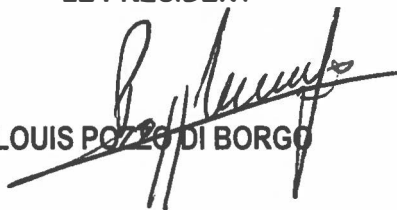
VALIDE

Le tableau des effectifs modifié, ci-annexé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télé-recours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr